

## CONSEIL MUNICIPAL du lundi 1<sup>er</sup> février 2010 à 20 h 30

Convocation : 25.01.2010

Affichage : 5.02.2010

**Etaient présents** : : **Mesdames** Coulon Rosaline, Jeandenans Catherine, Paillard Josette, Tiranzoni Valérie et **Messieurs**, Durant Grégoire, Ferrand Christophe, Gounand Alain, Longin Olivier, Liard Philippe, .

**Représentés** : Mme Bourgeois Danielle par Mme Coulon Rosaline  
Mme Oudet Samira par M. Durant Grégoire  
M. Darcq Florian par M. Longin Olivier

**Absent excusé** : M. Martin Stephen

**Secrétaire de séance** : Mme Josette Paillard

Après lecture et approbation du dernier compte-rendu, l'ordre du jour est abordé.

### **Affaires générales**

#### **Désignation de nouveaux délégués CAO et CCJN**

Suite à la démission de Mme Puerta Dominique et de M. Barçon Jean-François, il convient de désigner d'autres membres du conseil en tant que membres de la CAO et délégués à la Communauté commune de Jura Nord (C.C.J.N).

Le Maire donne lecture des 2 lettres de démission et souligne que seule Mme Puerta précise aussi démissionner des commissions, M. Barçon n'ayant pas donné de précision sur ce point.

Avant d'aborder la désignation de nouveaux délégués, Mme Tiranzoni Valérie qui est suppléante à la CCJN, informe le Conseil municipal qu'elle va transmettre sa lettre de démission très prochainement en expliquant les motifs de sa décision.

**Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.)** – petit rappel, le Maire est membre de droit

#### **TITULAIRES**

- Philippe LIARD
- Alain GOUNAND
- Olivier LONGIN

#### **SUPPLEANTS**

- Rosaline COULON
- Josette PAILLARD
- Catherine JEANDENANS

#### **Communauté de Communes de Jura Nord (C.C.N.J.)**

#### **3 TITULAIRES**

- Grégoire DURANT
- Christophe FERRAND
- Olivier LONGIN

#### **1 SUPPLEANT**

- Alain Gounand

#### **Modification des horaires d'ouverture au public de la mairie**

Après avoir exposé plusieurs propositions concernant le nombre de samedi d'ouverture de la mairie, le Conseil municipal a voté :

- 5 voix pour 1 samedi par mois
- 7 voix pour 2 samedis par mois

La mairie sera donc ouverte **2 samedis** par mois à partir du **1<sup>er</sup> avril 2010** pour une période d'essai allant jusqu'au **31 décembre 2010**, de **9 h à 12 H**. Reste à définir si semaine paire ou impaire.

Suite à la concertation avec les deux secrétaires de mairie, il a été convenu qu'il n'y aura pas d'augmentation d'horaire et que la récupération des heures travaillées le samedi se fera le vendredi après midi (sous condition qu'il y ait toujours une permanence le vendredi après-midi).

Par ailleurs il est convenu que ces horaires ne peuvent être garantis pendant les périodes de congés (notamment mercredi matin) pendant lesquels les horaires peuvent être adaptés.

Les nouveaux horaires d'ouverture au public à partir du 1<sup>er</sup> avril seront :

- |                 |    |             |
|-----------------|----|-------------|
| - Lundi         | de | 14 H à 18 H |
| - Mardi         | de | 14 H à 18 H |
| - Mercredi      | de | 09 H à 12 H |
| - Jeudi         | de | 09 H à 12 H |
| - Vendredi      | de | 14 H à 18 H |
| - Samedi(1 / 2) | de | 09 H à 12 H |

Un bilan sera effectué en fin d'année pour connaître le taux de fréquentation de la mairie le samedi matin et vérifier si ces nouveaux horaires répondent bien aux besoins et demandes des administrés.

L'information au public se fera par le Site Internet et dans la newsletter.

#### **Demande concernant un droit de place**

Après lecture faite de la demande de M. Demontrond, le Conseil accepte à l'unanimité, l'implantation d'un camion pour vente de restauration rapide midi et soir le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi soir.

Le droit de place sera donc appliqué conformément à la délibération prise le 5 octobre 2009 (120 € multiplié par 9 fois) soit 1080 € par an.

Une étude sera faite en parallèle pour quantifier la consommation électrique qui pourra être imputée par ailleurs en complément le cas échéant (modalités à définir).

#### **Demande de subvention d'une association**

Après lecture d'une demande de subvention par l'association Prodesa, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner de suite à cette demande.

#### **Voirie**

## **Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics**

La loi n° 2005-102 du 11 février dite « Handicap » pour l'égalité des droits et des chances , la participation et la citoyenneté des personnes handicapées n° 2005-102 du 11 février 2005 prévoit l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics des communes : *cheminements piétons, trottoirs, places, aires de stationnement d'automobiles, point d'arrêt bus.*

Ce document comporte un diagnostic global sur l'état des lieux, les projets d'aménagement et la programmation des travaux correspondants à une mise en accessibilité.

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics doit être établi dans chaque commune à l'initiative du maire, ou, le cas échéant, par le président de l'EPCI compétent.

La communauté de commune a adopté la compétence « Elaboration d'un plan de mise en accessibilité » en mai 2008.

La commune doit néanmoins définir dans un premier temps, pour transmettre à la CCJN, les zones (périmètre) qui paraissent prioritaires des espaces publics et établissements générateurs de déplacements (mairie, école,). Une esquisse du périmètre d'étude sera établie.

Les membres du conseil municipal sollicitent l'avis préalable de la commission voirie pour affiner les grandes lignes définies ci-dessous :

- Pôles générateurs : mairie, école, salle des fêtes, lotissements,
- la voie principale (les sorties Besançon - Dole)

## **Lancement d'une étude sur la signalisation directionnelle de Dampierre.**

M. le Maire indique que suite aux nombreux changements survenus sur la commune de Dampierre (nouvelles entreprises sur la ZI, départ de Téfal, arrivée de PSP, création d'un magasin du groupe Seb,...) une mise à plat de la signalisation directionnelle est nécessaire.

En effet à plusieurs reprises les entreprises et artisans de Dampierre ont sollicité la commune pour améliorer la signalisation directionnelle.

Pour cela il faut dans un premier temps réaliser une étude pour définir avec précision, les pôles à signaler (communes, ZI, services publics, commerçants, etc..) et les besoins réels.

Un devis pour cette étude préalable a été demandé à un bureau d'étude compétent car la signalisation directionnelle répond à des règles très strictes (schéma directeur départemental, signalisation d'intérêt local, ...). A ce titre la commune sollicitera une participation du Département qui est concerné par la signalisation aux carrefours entre routes départementales, notamment celui de Châteauneuf qui doit être réaménagé.

Le conseil municipal donne donc un accord de principe pour lancer cette étude et demande qu'une consultation soit faite auprès d'autres bureaux d'étude pour négociation du coût.

### **ATESAT : Nouvelle convention**

La convention entre l'Etat et la commune de Dampierre concernant l'Assistance Technique de l'Etat pour des Raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) est arrivée à terme fin 2009.

Une nouvelle convention est donc proposée par la Direction Départementale des Territoires (ex DDE), entre la commune et l'Etat pour une participation annuelle de 315 euros pour une période de 3 ans (2010 à 2012).

Lors de la présentation de cette convention, les services de la DDT ont par ailleurs précisé que cette aide technique ne serait pas reconduite au delà de 2012 et que les communes doivent d'ores et déjà réfléchir à un transfert de compétences vers les communautés de communes.

L'aide technique offerte par les services de la DDT au travers de cette convention reste nécessaire pour le moment (suivi du patrimoine routier, aide à la rédaction d'arrêtés, études pour petits travaux d'aménagement,..)

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord et accepte de signer cette convention.

### **Questions diverses**

- Lecture faite d'une demande émanant de l'Association de Maires de France pour participer à un fond de concours créé pour les sinistrés Haïti. Après concertation, le conseil municipal ne donne pas de suite favorable à cette demande.

- Informations au Conseil de la réunion du 27 janvier concernant Vincent, enfant autiste, habitant Dampierre.

- Philippe Liard demande une réunion des membres de la commission du PLU pour avancer sur le dossier et demande à chacun de réfléchir sur d'éventuels projets.

- Alain Gounand informe que, suite à la taille des arbres, une quantité importante de copeaux de bois a été entreposée sur la place de retournement en bout du chemin de débardage (bois de Dampierre).

Il demande que l'on informe les habitants de Dampierre que toute personne intéressée doit s'adresser en mairie pour prendre gratuitement les copeaux.

- M. Gounand informe le conseil du coût d'investissement pour équiper le tracteur tondeuse d'un chargeur dont l'utilité pourrait être multiple notamment pour le déneigement (environ 3500 €). La décision sera prise dans le cadre des orientations budgétaires.

La séance est levée à 23 H 30.

**Le Maire  
Grégoire DURANT**